



# L'avenir de la PAC après 2013

- L'avenir de la PAC : quels sont les enjeux ?
- Principes et objectifs de la PAC après 2013
- Propositions concernant l'orientation politique de la PAC après 2013



---

# L'avenir de la Politique agricole commune

## Quels sont les enjeux ?

---

### L'avenir de la PAC après 2013

- L'avenir de la PAC : quels sont les enjeux ?
- Principes et objectifs de la PAC après 2013
- Propositions concernant l'orientation politique de la PAC après 2013

Toute personne dépend d'une agriculture qui fonctionne bien et qui garantisse l'accès à un approvisionnement sûr et stable en denrées alimentaires de bonne qualité et dont la consommation ne présente aucun risque.

Les citoyens européens accordent également une grande importance à la garantie que les denrées alimentaires soient produites de manière à protéger nos paysages ruraux, notre environnement, nos animaux ainsi que la faune et la flore sauvages.

Le marché à lui seul ne permettra pas de réaliser ces objectifs. C'est là le rôle de la Politique agricole commune. La PAC a subi diverses réformes au cours des dernières années. Ces réformes ont renforcé les normes communautaires en matière de sûreté et de traçabilité des aliments, de protection de l'environnement et de bien-être des animaux. En outre, l'on a fait de l'agriculture un secteur plus orienté vers le marché et les agriculteurs ont été encouragés à fournir des services supplémentaires dans le cadre de leur rôle en tant que gestionnaires de terres.

Via leur activité économique et avec le soutien de la PAC, les agriculteurs européens garantissent l'approvisionnement en denrées alimentaires ainsi qu'une vaste gamme de bénéfices publics.





**Actuellement, moins de 1% des dépenses publiques totales de l'UE sert à financer les mesures des deux piliers de la PAC. Cela garantit à la société deux principaux types de bénéfices :**

### **Les bénéfices de l'ensemble de l'activité agricole**

**Ils sont garantis principalement via des outils de gestion du marché et le paiement d'aides directes aux agriculteurs dans le cadre du premier pilier de la PAC**

- la sécurité alimentaire pour 500 millions de consommateurs via le maintien de la capacité de production dans l'ensemble de l'UE
- une plus grande stabilité du marché pour les consommateurs et les agriculteurs
- une production durable qui respecte les normes les plus élevées au monde en matière de sûreté et de traçabilité des aliments, de protection de l'environnement et de bien-être des animaux
- l'emploi et la viabilité économique des zones rurales : presque 30 millions de personnes trouvent un emploi dans les exploitations agricoles et plus de 40 millions travaillent au sein de la chaîne agroalimentaire dans son ensemble
- la gestion de plus de trois quarts des terres de l'UE de façon à fournir des zones rurales attrayantes et des paysages diversifiés aux habitants des zones rurales ainsi qu'aux visiteurs et aux touristes.

### **Des bénéfices fournis volontairement par les agriculteurs dans le cadre de leur rôle en tant que gestionnaires des terres, en échange de paiements ciblés**

**Ils sont garantis dans le cadre de la section de la PAC consacrée au développement rural (deuxième pilier), laquelle a été renforcée de manière significative au cours des récentes réformes de la PAC :**

- le maintien de la production dans les zones défavorisées
- la préservation de la biodiversité, par exemple via le maintien des pâturages, des zones humides, des tourbières, des prairies sèches, des fossés, des haies, des taillis, des étangs, des murets de pierres sèches, des sentiers pédestres
- le maintien des systèmes de production/des investissements à faible profit/à haute valeur naturelle (par ex. : pâturages naturels, sylviculture)
- la gestion des terres et de l'eau afin de réduire les inondations, d'améliorer la capacité de stockage des eaux souterraines, d'accroître la résilience aux incendies
- la fourniture de nouvelles sources d'énergie renouvelable.

A l'avenir, l'UE sera confrontée à de nouveaux défis qui mettront nombre de ces bénéfices, notamment les bénéfices fournis dans le cadre du premier pilier, en péril.



## ■ Les défis auxquels est confronté le secteur agricole

---

### L'instabilité du marché est en hausse

---

Les mesures destinées à garantir la stabilité du marché, anciennement disponibles dans le cadre de la PAC, ont été progressivement démantelées. Et pourtant, l'instabilité du marché s'accroît. Durant la crise agricole de 2009, il est malheureusement devenu évident que les autorités ne disposaient plus des outils nécessaires pour faire face à des crises aussi graves, et les revenus des agriculteurs ont en moyenne chuté de 12%. Cette situation ne doit pas se reproduire.

---

### Les agriculteurs européens ne sont pas sur un pied d'égalité en matière de concurrence vis-à-vis des importations

---

En réponse aux préoccupations des citoyens, l'UE a choisi un type d'agriculture caractérisé par des coûts plus élevés, qui permet de garantir que l'ensemble de la production respecte des critères extrêmement stricts en matière de sécurité et de durabilité (sûreté et traçabilité des aliments, protection de l'environnement, bien-être des animaux, biodiversité). Cette situation place les producteurs de l'UE en position de désavantage compétitif par rapport aux importations. Dans un même temps, l'UE suit une politique de favoritisme des importations via une réduction des droits de douane.

---

### Les revenus des agriculteurs connaissent une détérioration

---

Tandis que les récentes réformes ont rendu l'agriculture plus orientée vers le marché, elles ne sont pas parvenues à améliorer les recettes que les agriculteurs tirent du marché. Même avant la crise de 2009, les revenus des agriculteurs de l'UE ne représentaient que 50% du salaire moyen dans le reste de l'économie. En moyenne, deux tiers de ce revenu sont obtenus sous forme de paiements versés dans le cadre de la PAC pour la réalisation des bénéfices publics mentionnés ci-dessus. Les paiements du premier pilier sont particulièrement importants, étant donné qu'ils représentent en moyenne presque la moitié du revenu des agriculteurs dans l'UE.

Les agriculteurs sont avant tout des entrepreneurs et préféreraient largement tirer du marché une plus grande part de leur revenu. Le renforcement du rôle économique de production des agriculteurs doit donc constituer une priorité, afin qu'ils soient en mesure d'obtenir des recettes équitables du marché.

---

### Les nouveaux risques dus au changement climatique

---

La demande alimentaire mondiale croissante, combinée à l'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes et de la volatilité du marché, fera de la sécurité alimentaire une priorité politique pour les gouvernements du monde entier. La nécessité d'exploiter le potentiel de l'agriculture européenne à atténuer le changement climatique et à accroître la sécurité énergétique au travers de la production de ressources renouvelables et du piégeage du carbone sera également essentielle.



---

## Une politique agricole commune forte et le maintien de son budget sont plus essentiels que jamais

---

Peu de priorités peuvent être plus importantes pour les citoyens européens que la sécurité, la sûreté et la stabilité de l'approvisionnement en denrées alimentaires, produites de manière à garantir l'utilisation durable des terres et la protection de leur environnement. Un secteur agricole dynamique et compétitif, qui fournit des emplois à presque 30 millions de personnes, a également un rôle indispensable à jouer dans la nouvelle stratégie « UE 2020 » pour l'emploi et la croissance. La PAC peut également aider les agriculteurs et les coopératives à contribuer positivement à la lutte contre le changement climatique.

Une PAC forte, dotée d'un budget approprié, sera plus essentielle que jamais à l'avenir si l'on souhaite que les agriculteurs continuent à fournir ce large éventail de bénéfices et contribuent à relever les défis auxquels l'UE se trouvera confrontée dans les années à venir.

Il est de plus extrêmement important que tout ajustement apporté à la PAC d'après 2013 consolide la nature commune de la politique, tout en tenant compte de la diversité de l'agriculture européenne. Toute renationalisation supplémentaire de la PAC conduirait à des distorsions de la concurrence et minerait le marché unique, sapant par là même la croissance et l'emploi.



---

# Principes et objectifs de la PAC après 2013

---

## ■ La future PAC devrait se fonder sur les principes suivants :

- La nature vitale du rôle économique des agriculteurs - fourniture de produits alimentaires essentiels - et leur rôle plus vaste consistant à réaliser les objectifs sociétaux sur le plan territorial, environnemental et social distinguent l'agriculture des autres secteurs économiques ;
- La future PAC devrait reconnaître que les agriculteurs sont des entrepreneurs et qu'ils souhaitent tirer la plus grande part possible de leur revenu du marché. Toutefois, il faudrait aussi clairement reconnaître que les agriculteurs fournissent des services dont certains ne sont actuellement pas suffisamment rémunérés par le marché ou ne le seront jamais ;
- L'agriculture devrait jouer pleinement son rôle de renforcement de l'Union européenne – la PAC doit rester une politique commune avec des règles communes pour garantir qu'il n'y ait pas de distorsion de la concurrence à l'intérieur du marché unique européen, tout en tenant compte de la diversité de l'agriculture européenne ;
- La solidarité financière est nécessaire pour renforcer la cohésion et l'intégration économique et sociale à travers l'UE à 27 Etats membres et assurer un meilleur équilibre entre zones rurales et urbaines.

## ■ Objectifs de la nouvelle PAC :

- Offrir un cadre stable favorisant le développement de la production agricole, par une augmentation de la productivité et de la compétitivité, et un bon fonctionnement du marché pour garantir l'indépendance stratégique d'approvisionnement de l'UE dans tous ses secteurs de production clés, pour garantir aux consommateurs un approvisionnement sûr, stable et fiable en produits alimentaires et pour permettre à l'UE de contribuer à répondre à la demande mondiale croissante de produits alimentaires ;
- Préserver la grande diversité de la production de produits alimentaires de haute qualité dans les différentes zones rurales de l'UE et veiller à ce que les consommateurs soient pleinement informés concernant les denrées alimentaires qu'ils achètent ;





- Garantir que l'ensemble de la production soit effectuée dans un souci de protection de l'environnement (air, sol, eau), de protection du bien-être des animaux et de la biodiversité ainsi que de création de zones rurales attrayantes ;
- Optimiser la contribution de l'agriculture de l'UE aux opportunités économiques et d'emploi dans les zones rurales à travers l'UE ;
- Encourager les pratiques d'aménagement du territoire qui favorisent et protègent les ressources et les habitats, en tenant compte des conditions régionales spécifiques ;
- Soutenir les agriculteurs dans leurs efforts visant à atténuer les effets négatifs du changement climatique et à s'y adapter ;
- Assurer la contribution de l'agriculture de l'UE à la réduction des émissions (CO<sub>2</sub>) et à la diminution de la dépendance de l'UE vis-à-vis des énergies importées grâce à la production de ressources renouvelables utilisées à des fins non alimentaires ;
- Assurer un niveau de vie équitable aux producteurs agricoles, ainsi que des perspectives à long terme qui attireront les générations futures de jeunes agriculteurs et agricultrices vers les professions agricoles.



---

# Propositions concernant l'orientation politique de la PAC après 2013

---

## ■ Principaux ajustements apportés à la PAC d'après 2013

**Les principaux ajustements apportés à la PAC devraient se concentrer sur les éléments suivants :**

- ◆ garantir la sécurité et la stabilité alimentaires en renforçant le rôle économique de production des agriculteurs
- ◆ permettre aux agriculteurs de tirer un revenu équitable du marché et de continuer à fournir un large éventail de services économiques, sociaux et ruraux appréciés par la société
- ◆ garantir des conditions de concurrence équitables pour tous les agriculteurs de l'UE sur le marché unique

**Pour ce faire, des ajustements dans les domaines suivants seront nécessaires :**

- un meilleur fonctionnement des marchés, plus stable et plus transparent
- un renforcement de la position des agriculteurs au sein de la chaîne alimentaire
- des mesures destinées à améliorer la position compétitive des agriculteurs
- le maintien des paiements directs dans le cadre du premier pilier, mais avec une révision du mode de paiement
- le maintien des paiements destinés aux zones défavorisées et des aides spécifiques aux agriculteurs dans certains cas clairement définis
- davantage d'incitations pour permettre aux agriculteurs de fournir des services ruraux appréciés par la société
- le renforcement des mesures destinées à permettre aux agriculteurs et aux coopératives de jouer un rôle positif dans la réalisation des nouveaux défis, notamment le changement climatique et les contraintes hydriques
- une plus grande cohérence entre la PAC et les autres politiques communautaires y liées





**Le maintien du budget de la PAC** sera plus essentiel que jamais si l'on souhaite que les agriculteurs puissent continuer à fournir une large gamme de bénéfices économiques, sociaux et ruraux et contribuer à la réalisation des défis auxquels l'UE se trouvera confrontée à l'avenir.

**La solidarité financière**, combinée à un budget approprié, constitue la seule manière de garantir que la PAC reste une politique commune qui n'engendre pas de distorsions de la concurrence. La solidarité financière devrait permettre un traitement équitable et juste de tous les agriculteurs, compte tenu des différences de conditions. Tout cofinancement supplémentaire est donc inadmissible. Le cofinancement actuel devrait être rendu obligatoire afin d'éviter toute distorsion de la concurrence.

**La modulation entre les deux piliers devrait être éliminée**, et les montants budgétaires consacrés aux principaux éléments de la PAC devraient être fixés sur l'ensemble de la période de perspectives financières.

Il est important que tous les ajustements apportés à la PAC réussissent le test de la « **simplification** » pour les agriculteurs. La plupart des tentatives de simplification se sont jusqu'à présent faites au profit des organes administratifs plutôt que des agriculteurs.



## ■ Propositions spécifiques concernant les ajustements à apporter à la PAC d'après 2013

---

### Un meilleur fonctionnement des marchés, plus stable et plus transparent

---

Les mesures existantes qui aident à stabiliser les marchés et le revenu des agriculteurs (c'est-à-dire les quelques mesures de régulation du marché et les filets de sécurité qui sont encore en place après le Bilan de santé, et les paiements directs) doivent être maintenues. Cependant, étant donnée la volatilité croissante des marchés, de nouvelles mesures seront nécessaires pour assurer aux consommateurs tout comme aux producteurs une plus grande stabilité.

Le Copa et la Cogeca estiment donc que de nouveaux outils, y compris les outils suivants, devraient être envisagés :

- ◆ permettre aux organisations de producteurs de planifier la production et de l'adapter, tant en termes de quantité que de qualité, à la demande ; de concentrer l'offre et de commercialiser la production de leurs membres ainsi que d'optimiser les coûts de production et de stabiliser les prix au producteur. Cela requière une amélioration de la coordination et de la mise en œuvre du droit de la concurrence en vigueur
- ◆ permettre aux organisations de producteurs et aux organisations interprofessionnelles de contribuer à la stabilité du marché via des accords et des contrats sectoriels volontaires
- ◆ les mesures d'assurance introduites dans le Bilan de santé pour aider les agriculteurs défavorablement touchés par des phénomènes climatiques extrêmes et des maladies devraient être révisées afin de savoir si les difficultés actuelles rencontrées dans leur mise en œuvre peuvent être surmontées et si leur application peut ainsi être élargie à d'autres Etats membres
- ◆ des mesures destinées à aider les agriculteurs à survivre aux crises du marché (comme par exemple un filet de sécurité du revenu ou des régimes d'assurance destinés à couvrir les pertes de recettes ou de revenu ; le développement des marchés à terme/des contrats)
- ◆ inciter les Etats membres à améliorer les mesures fiscales s'appliquant aux agriculteurs (par exemple pour que leurs impôts puissent être estimés en fonction de leur niveau de revenu sur plusieurs années) et à faciliter l'accès au crédit.

Des mesures destinées à améliorer la transparence du marché en fournissant aux agriculteurs des informations actualisées sur le marché, notamment concernant les marges et la transmission des prix au sein de la chaîne de valorisation alimentaire, sont requises de toute urgence. Ces mesures les aideraient non seulement à agir plus efficacement mais elles leur permettraient en outre d'obtenir des recettes plus équitables.

Une plus grande transparence du marché via la consolidation de la politique de qualité et d'étiquetage, en ce compris la protection des indications géographiques dans le cadre d'accords commerciaux, sera également grandement profitable aussi bien aux consommateurs qu'aux producteurs. Cela permettrait non seulement aux consommateurs de faire des choix éclairés, mais inciterait en outre davantage les producteurs à maintenir les traditions culturelles de production et à améliorer la qualité.

Il est également essentiel de garantir que l'ensemble des importations respecte les normes communautaires en matière de sûreté et de traçabilité des aliments et de parvenir à placer les produits européens et les importations sur un pied d'égalité à l'égard d'autres normes.



---

## Renforcement de la position des agriculteurs au sein de la chaîne alimentaire

---

Si l'on veut que les agriculteurs tirent une plus grande part de leur revenu du marché, il est essentiel de consolider leur position au sein de la chaîne alimentaire. Les 13,4 millions d'agriculteurs de l'UE se trouvent dans une position de négociation extrêmement faible et sont confrontés à une poignée de très grands fournisseurs, transformateurs et distributeurs. En conséquence de quoi, la valeur ajoutée fournie par les agriculteurs dans les exploitations agricoles (par ex. : transformation d'herbe en lait) est rémunérée à un prix largement inférieur à celui de la valeur ajoutée fournie par d'autres parties prenantes de la chaîne alimentaire.

Nous proposons les mesures suivantes :

- ◆ un renforcement des organisations de producteurs, dont les coopératives sont la forme juridique prédominante (par exemple via le développement de nouvelles organisations de producteurs ou encore au travers du renforcement du soutien visant à aider les groupements de producteurs existants à améliorer la transformation et la commercialisation)
- ◆ l'établissement de codes de conduite au sein de la chaîne alimentaire afin de protéger les agriculteurs vis-à-vis des pratiques irrégulières (telles que les retards de paiement ou les ventes à perte) et de promouvoir les accords d'autodiscipline entre parties prenantes de la chaîne alimentaire, basés sur une « charte des droits »
- ◆ permettre aux organisations de producteurs/aux coopératives de collaborer et de fusionner (que ce soit au sein d'un même Etat membre ou de manière transfrontalière) conformément aux règles de la concurrence
- ◆ la révision actuelle de la politique communautaire de promotion devrait notamment déboucher sur une meilleure promotion des produits européens. De nouvelles mesures telles que l'utilisation de crédits à l'exportation conformes aux règles de l'OMC devraient être examinées
- ◆ un médiateur européen chargé de superviser les codes de conduite et d'autres accords volontaires et d'arbitrer les conflits au sein de la chaîne alimentaire
- ◆ encourager les agriculteurs à développer les marchés locaux/de producteurs en tant que débouchés supplémentaires susceptibles de les placer en contact direct avec les consommateurs et de réduire les intermédiaires ainsi que les coûts de transport et les émissions.

Le renforcement de la position des agriculteurs au sein de la chaîne alimentaire sera traité plus en détail dans un document distinct.



---

## Mesures destinées à améliorer la position compétitive des agriculteurs

---

L'amélioration de la compétitivité des agriculteurs et des coopératives sera essentielle pour permettre aux agriculteurs de tirer une plus grande part de leur revenu du marché, notamment dans le contexte des nouveaux défis à venir, entre autres le changement climatique. Cela nécessite une amélioration et un renforcement significatifs des mesures existantes destinées à aider les agriculteurs à devenir plus compétitifs.

En outre, il conviendrait d'envisager d'uniformiser les mesures en matière de compétitivité au niveau communautaire afin de garantir une mise en œuvre plus juste et plus cohérente dans l'ensemble de l'UE. Actuellement, ce type de mesures relève de l'axe 1 du deuxième pilier de la PAC, lequel rassemble des mesures pour lesquelles un degré élevé de subsidiarité est nécessaire au niveau régional, afin de tenir compte de la variabilité des conditions d'une région à l'autre. Cet élément est certes tout à fait pertinent dans le cas des mesures agroenvironnementales de l'axe 2 du deuxième pilier, mais il l'est moins pour les mesures destinées à améliorer la compétitivité. De plus, le fait que les régions et les Etats membres soient habilités à fixer des budgets fortement variables pour les mesures relatives à la compétitivité dans le cadre de la PAC ne fait qu'exacerber les possibilités de distorsion, aussi bien au sein d'un même Etat membre qu'entre différents Etats membres. En conséquence, certains agriculteurs et coopératives se voient refuser un soutien pourtant nécessaire.

Il est particulièrement important que les mesures visant à améliorer la compétitivité soient soutenues par la politique communautaire en matière de recherche. Etant données les prévisions selon lesquelles la demande alimentaire mondiale devrait avoir doublé d'ici 2050, une priorité de la politique de recherche et de développement de l'UE devrait consister à trouver des manières de maintenir la croissance de la productivité agricole face au changement climatique et à des contraintes toujours plus grandes en matière de ressources en eau.



---

## L'avenir des paiements directs

---

Les paiements directs du premier pilier permettent aux agriculteurs européens de fournir dans le cadre de leur activité agricole une série de bénéfices publics appréciés par la société mais qui ne sont actuellement pas rémunérés par le marché et ne le seront dans de nombreux cas jamais :

- ◆ la sécurité alimentaire pour 500 millions de consommateurs via le maintien de la capacité de production dans l'ensemble de l'UE
- ◆ une plus grande stabilité du marché pour les consommateurs et les agriculteurs
- ◆ une production durable qui respecte les normes les plus élevées au monde en matière de sûreté et de traçabilité des aliments, de protection de l'environnement et de bien-être des animaux
- ◆ l'emploi et la viabilité économique des zones rurales : presque 30 millions de personnes trouvent un emploi dans les exploitations agricoles et plus de 40 millions travaillent au sein de la chaîne agroalimentaire dans son ensemble
- ◆ la gestion de plus de trois quarts des terres de l'UE de façon à fournir des paysages ruraux attrayants et diversifiés pour les habitants des zones rurales ainsi que pour les visiteurs et les touristes.

Etant donné le niveau très bas du revenu agricole moyen (quelque 50% du salaire moyen de l'économie dans son ensemble), il est clair qu'en l'absence d'autres outils complémentaires de soutien, une réduction des paiements directs à l'exploitation versés dans le cadre du premier pilier aurait de graves conséquences sur la capacité des agriculteurs à fournir ces bénéfices. En effet, un rapport récemment publié par la Commission (Scenar 2020 II) indique qu'une réduction de ces paiements conduirait à une réduction considérable du nombre d'agriculteurs, à un abandon des terres ainsi qu'à l'intensification et à la concentration de la production restante dans certaines zones. Cela signifierait des bouleversements sociaux et structurels dans les zones rurales, une perte très importante d'emplois et la fin de l'ambition européenne de pouvoir combiner une agriculture compétitive à la durabilité dans les zones rurales.

Le budget consacré à ces paiements à l'exploitation est donc essentiel et doit être maintenu.

Sachant que l'objectif des paiements directs du premier pilier est de permettre aux agriculteurs de fournir une série de bénéfices publics liés à l'ensemble de l'activité agricole, comme mentionné ci-dessus, tout ajustement futur de la forme des paiements directs devrait tenir compte de la nécessité de garantir que ce soient les agriculteurs en activité, à temps plein ou à temps partiel, qui en bénéficient, et non pas les propriétaires fonciers n'exerçant pas d'activité agricole.

Concernant la forme des paiements directs, et afin de garantir un traitement équitable et égal de tous les agriculteurs de l'UE, il faudrait envisager d'ajuster les paiements directs sur base de critères communs objectifs. Ces critères devraient offrir aux Etats membres la possibilité de prendre en compte les conditions différentes au sein de leur pays tout en respectant la nécessité d'éviter un système de paiement lourd et complexe.



---

## Maintien des paiements destinés aux zones défavorisées et des aides spécifiques aux agriculteurs dans certains cas clairement définis

---

Les mesures actuelles relatives aux zones défavorisées et aux zones montagneuses resteront une partie essentielle de la PAC après 2013. En outre, les mesures du type de l'Article 68, visant à aider les secteurs ou les régions vulnérables, doivent être maintenues. Afin d'éviter les distorsions de la concurrence, les aides destinées à assister les secteurs vulnérables doivent être limitées.

---

## Davantage d'incitations pour permettre aux agriculteurs de fournir des services ruraux appréciés par la société

---

Les agriculteurs et les sylviculteurs gèrent plus de trois quarts des terres de l'UE et sont donc les mieux placés pour fournir des services ruraux additionnels appréciés par la société. Les agriculteurs et les propriétaires forestiers parviennent actuellement tout juste à compenser les coûts supplémentaires ou les pertes de revenu dus à la prestation de ces services publics et il n'existe donc pas d'incitation financière à entreprendre le travail supplémentaire que cela implique. Pour pouvoir répondre à la demande publique concernant ces services, il est nécessaire de les considérer comme des activités entrepreneuriales et de les rémunérer en conséquence.

Les agriculteurs peuvent également jouer un rôle important dans l'atténuation du changement climatique dans le cadre de leur rôle en tant que gestionnaires des terres.

---

## Renforcement des mesures destinées à permettre aux agriculteurs et aux coopératives de jouer un rôle positif dans la réalisation des nouveaux défis, notamment le changement climatique et les contraintes hydriques

---

La PAC d'après 2013 devrait développer et consolider les mesures ciblées introduites dans le Bilan de santé afin de relever les nouveaux défis auxquels l'UE se trouve confrontée. Cela constituerait une approche plus efficace que la création d'une section distincte de la PAC consacrée au changement climatique.

Les mesures destinées à améliorer la compétitivité dans le secteur agricole devraient donc être développées plus avant afin d'aider les agriculteurs à atténuer le changement climatique et à s'y adapter (y compris des mesures visant à améliorer le rendement hydraulique). L'offre de formation et de conseil devrait être consolidée de façon à garantir le transfert de connaissances en matière de recherche et d'innovation au niveau de l'exploitation agricole.

Moyennant des incitations appropriées, les agriculteurs ont le potentiel de réaliser une importante contribution à l'atténuation du changement climatique via la fourniture de services ruraux dans le cadre de leur rôle en tant que gestionnaires des terres (par exemple : gestion de l'eau afin de réduire les inondations, d'améliorer la capacité de stockage des eaux souterraines, d'accroître la résilience aux incendies) et grâce au piégeage du carbone.



Il est nécessaire de garantir que la contribution des agriculteurs et des coopératives à la réduction des émissions et à la sécurité énergétique soit optimisée via la production de ressources renouvelables (énergie, fibres, produits chimiques).

---

## Cohérence entre la PAC et les autres politiques communautaires

---

Une plus grande cohérence entre les différentes politiques communautaires est nécessaire. Les aspects suivants revêtent une importance particulière pour l'agriculture :

**Politique commerciale** : l'UE devrait garantir que lors de la négociation d'accords commerciaux, toute concession agricole soit associée à une exigence selon laquelle les importations devront respecter des normes en matière d'environnement et de bien-être des animaux équivalentes aux normes appliquées dans l'UE.

**Changement climatique, environnement et recherche** : il est généralement admis que l'un des plus grands défis pour les décennies à venir consistera à garantir une sécurité durable de l'approvisionnement de la population mondiale en denrées alimentaires. Ce défi doit être considéré comme prioritaire dans le cadre des politiques communautaires en matière de changement climatique, d'environnement et de recherche.

**Politique de concurrence** : il est nécessaire de réviser la politique de concurrence de l'UE et des Etats membres afin de garantir qu'elle n'entrave pas mais au contraire favorise la compétitivité et la stabilité de l'agriculture européenne. La mise en œuvre de règles de la concurrence s'appliquant aux groupements agricoles tels que les coopératives devrait notamment se faire de la même manière dans l'ensemble de l'UE et devrait permettre à ces groupements de fusionner, tant au sein d'un Etat membre que de manière transfrontalière. En outre, il devrait être possible pour les agriculteurs de débattre des évolutions du marché et d'élaborer des formes de cadres contractuels avec d'autres opérateurs de la chaîne alimentaire, ce qui leur permettrait d'obtenir une plus grande stabilité et une part plus équitable de la valeur ajoutée.

**Politique régionale** : sachant que les agriculteurs et les sylviculteurs gèrent plus de trois quarts du territoire européen, le développement rural devrait rester partie intégrante de la PAC. La politique régionale de l'UE devrait être cohérente vis-à-vis des objectifs en matière de développement rural définis dans le cadre de la PAC.

---

## LE COPA ET LA COGECA :

### LA VOIX DES AGRICULTEURS ET DES COOPERATIVES AGRICOLES DE L'UE

Le **Copa-Cogeca** est la voix unie des agriculteurs et de leurs coopératives dans l'Union européenne. Ensemble, les deux organisations œuvrent pour une agriculture européenne durable, innovante et compétitive, qui puisse garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire aux 500 millions de citoyens européens. Le Copa représente plus de 13 millions d'agriculteurs et leurs familles, tandis que la Cogeca représente les intérêts de 38 000 coopératives agricoles. Elles comptent au total 77 organisations membres issues des différents Etats membres de l'UE.



**copa\*cogeca**

europaean farmers      europaean agri-cooperatives

61, Rue de Trèves  
B - 1040 Bruxelles

Telephone 00 32 (0) 2 287 27 11  
Telefax 00 32 (0) 2 287 27 00

[www.copa-cogeca.eu](http://www.copa-cogeca.eu)

PR(10)3360